

# LES P'TITS CURIEUX

## CHARTRE ACCUEIL FAMILLE-ENFANTS 2018

- Hébergements collectifs

**ADT**  
**Val de Loire - Loir-et-Cher**

Contact *Les P'tits Curieux*  
Sophie DUPERRON  
Tél. : 02 54 57 00 52  
sophie.duperron@adt41.com  
[www.les-ptits-curieux.com](http://www.les-ptits-curieux.com)

2/4 rue du Limousin  
CS 64323  
41043 Blois Cedex  
[www.val-de-loire-41.com](http://www.val-de-loire-41.com)

## ACCUEIL FAMILLES-ENFANTS

Ce formulaire d'engagement, valable pour l'année 2018, concerne, sur la base du volontariat, les hébergements collectifs proposant des prestations d'accueil à l'attention de la clientèle individuelle (et plus particulièrement le public familial). Considérant la cible (famille), ces prestations doivent être garanties durant les périodes de vacances scolaires.

Les structures éligibles doivent être adhérentes de l'UNAT (Union Nationale des Associations de Tourisme et de plein air) et répondre à la totalité des critères obligatoires portant sur la communication, la chambre familiale, l'accueil, les aménagements spécifiques et la restauration.

**Nom de l'établissement :** .....

**Nom de l'exploitant :** .....

**Localité :** .....

## ENGAGEMENTS 2018

1 - COMMUNICATION	Hébergements collectifs	
Critères obligatoires	Affirmations « oui » ou « non »	
Présence de la mention « accueil de clientèle individuelle/public familial » sur les supports de communication de l'établissement : dépliant, site web (mention dès la home page et détail de l'offre spécifique famille sur une page dédiée).	oui	non

2 - CHAMBRE FAMILIALE	Hébergements collectifs	
Critères obligatoires	Affirmations « oui » ou « non »	
<b>Existence de chambres familiales</b> comprenant : - au moins 4 couchages réels (lits 90 avec un couchage de qualité - hors lits supplémentaires ou lits d'appoint) - des sanitaires privatifs La chambre proposée ne doit pas comprendre plus de 6 lits (au-delà, il s'agit d'un dortoir). Les lits sont faits (linge de lit fourni) à l'arrivée du client.	oui	non
<b>Nombre de chambres familiales :</b> - jusqu'à 40 chambres, l'établissement dispose d'au moins 1 chambre familiale par tranche de 10 chambres. Pour les établissements de 40 chambres et plus, la structure d'accueil doit être équipée d'au moins 4 chambres familiales.	oui	non
- Mise à disposition gratuite de lits bébés.	oui	non
- Mise à disposition gratuite de matériel de puériculture : table ou matelas à langer, chauffe-biberon (ou micro-ondes), chaise haute, rehausseur.	oui	non
Salle de bains : - Mise à disposition du linge de toilettes et de produits d'accueil correspondants au nombre effectif de clients dans la chambre. (Prestation comprise dans la proposition commerciale).	oui	non

3 - ACCUEIL	Hébergements collectifs	
Critères obligatoires	Affirmations « oui » ou « non »	
- À l'arrivée, le personnel d'accueil salue les enfants et présente les prestations qui sont mises à leur disposition.	oui	non
- Durant le séjour, le personnel de l'établissement reste à l'écoute des enfants.	oui	non
- Remise d'une pochette « d'accueil famille » aux parents comprenant une lettre d'information précisant les différents services de l'établissement proposés aux familles (indication des jeux mis à disposition, des horaires pour les petits déjeuners et repas, des différentes animations proposées, du plan de la ville...) et de quelques idées de sorties en famille dans les environs de l'établissement (dépliants touristiques sélectionnés, guide famille « Les P'tits Curieux »...).	oui	non
- À la réception, affichage des jeux proposés dans l'établissement.	oui	non

4 - AMÉNAGEMENTS SPÉCIFIQUES	Hébergements collectifs	
Critères obligatoires	Affirmations « oui » ou « non »	
- Existence d'une aire de jeux en extérieur (ping-pong...).	oui	non
- Existence d'un coin jeux en intérieur (jeux d'éveil, jeux de société, bibliothèque avec livres pour enfants, coloriages, jeux vidéo...).	oui	non
- Présence d'au moins un produit de divertissement pour enfants traitant des particularités de la région : livres sur les châteaux, puzzles sur les châteaux, Trivial Pursuit « Centre »...	oui	non
- Existence d'espaces de convivialité et de détente (salons).	oui	non

5 - RESTAURATION	Hébergements collectifs	
Critères obligatoires	Affirmations « oui » ou « non »	
<b>Petits déjeuners sur place sous forme de buffet</b>		
- Présence de produits pour enfants : céréales, laitages, jus de fruits, pâte à tartiner... et / ou présence de produits « maison » et de produits locaux.	oui	non
<b>Restaurant</b>		
- Sous forme de self-service ou à défaut présentation d'un menu enfant	oui	non

Après avoir paraphé chacune des pages précédentes,

- J'atteste sur l'honneur de l'exactitude de ces affirmations et m'engage à respecter la totalité des critères obligatoires.
- Si des changements intervenaient, je m'engage à avertir l'Agence de Développement Touristique Val de Loire - Loir-et-Cher qui serait amenée à réviser éventuellement notre engagement.

Fait le .....

À .....

Signature de l'exploitant